



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Soixante-quatrième session

Bonn, 8-18 juin 2026

Point 12 f) de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives à la mise au point et au transfert de technologies

Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies

**Évaluation du Programme stratégique de Poznan
sur le transfert de technologies**

Rapport du secrétariat*

Résumé

Le présent rapport, élaboré par le secrétariat sous la direction du Comité exécutif de la technologie et en consultation avec le Fonds pour l'environnement mondial, conformément au mandat énoncé dans la décision [9/CP.29](#), présente les résultats de l'évaluation du programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies, à laquelle il a été procédé pour faire le point sur l'état d'avancement du programme, les difficultés et succès relatifs à sa mise en œuvre et les enseignements à retenir. On y trouvera les enseignements clés à retenir des conclusions de l'évaluation pour une meilleure utilisation des technologies dans les pays en développement.

* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



Abréviations et acronymes

BMD	banque multilatérale de développement
CDN	contribution déterminée au niveau national
CET	Comité exécutif de la technologie
COP	Conférence des Parties
CRTC	Centre-Réseau des technologies climatiques
EBT	évaluation des besoins technologiques
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FEM-4	quatrième cycle de reconstitution de la Caisse du Fonds pour l'environnement mondial
FEM-5	cinquième cycle de reconstitution de la Caisse du Fonds pour l'environnement mondial
FEM-6	sixième cycle de reconstitution de la Caisse du Fonds pour l'environnement mondial
FINTECC	Centre de financement et de transfert des technologies climatiques
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PNA	plan national d'adaptation
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPP	partenariat public-privé
PSP	programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
SCCF-B	Programme de transfert de technologies du Fonds spécial pour les changements climatiques
STAR	Système d'allocation transparente des ressources
TT:CLEAR	mécanisme d'échange d'informations sur les technologies

I. Résumé

1. Le programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies a été approuvé en 2008 avec un financement de 50 millions de dollars des États-Unis d'Amérique dans le cadre du quatrième cycle de reconstitution de la Caisse du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-4) (de juillet 2006 à juin 2010). Un plan pour la mise en œuvre à long terme du programme a ensuite été élaboré par le FEM et financé dans le cadre du cinquième cycle de reconstitution de la Caisse du FEM (FEM-5) (de juillet 2010 à juin 2014). Les fonds alloués dans le cadre de ces cycles ont été entièrement utilisés, et les activités financées ont été en grande partie menées à bien. Depuis le sixième cycle de reconstitution de la Caisse du FEM (FEM-6) (à partir de juillet 2014), le transfert de technologies fait partie intégrante de la stratégie de programmation du FEM, au même titre que les éléments du programme stratégique de Poznan. Toutes les activités du programme ont été menées à bien, à l'exception d'un projet pilote national qui devrait s'achever en juin 2026.

2. À sa vingt-neuvième session, la COP a demandé au secrétariat d'établir un rapport sur l'évaluation du programme stratégique de Poznan et de le soumettre à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) afin qu'il l'examine à sa soixante-quatrième session. Conformément à la requête susmentionnée, le présent rapport reprend les conclusions de l'évaluation sur l'état d'avancement du programme, les difficultés et succès relatifs à sa mise en œuvre et les enseignements à en retenir (de 2008 à 2025)¹, s'agissant en particulier de la pertinence du programme, de l'efficacité et l'efficience de sa mise en œuvre ainsi que de la durabilité et de la portée des résultats obtenus. Les perspectives qui y sont énoncées sont susceptibles d'éclairer les réflexions des Parties sur le renforcement de la mise en œuvre des technologies dans le cadre de la Convention-cadre sur les changements climatiques (ci-après « la Convention »), notamment au titre du Programme de mise en œuvre des technologies de Belém.

3. Dès la création du programme stratégique de Poznan, des adaptations ont été apportées aux activités afin que celles-ci restent **pertinentes** compte tenu de l'évolution du cadre d'action au titre de la Convention, l'accent ayant été mis, par exemple, sur un plus grand appui à la mise en œuvre des technologies d'adaptation, le renforcement des liens réciproques entre les évaluations des besoins technologiques (EBT) et les autres processus et instruments de planification de l'action climatique, la consolidation des résultats des EBT aux fins de la mobilisation de fonds publics et d'investissements privés au service de la mise en œuvre des technologies, et la promotion des synergies avec les travaux menés dans le cadre du Mécanisme technologique. S'il est vrai que la transition entre le FEM-4 et le FEM-5 et les suivants a influencé l'orientation des travaux menés dans le cadre du programme, il convient de noter que l'exécution dudit programme s'est faite suivant la stratégie de programmation du FEM à chaque cycle, conformément aux demandes et aux priorités définies par les pays.

4. Il est difficile d'évaluer l'**efficacité et l'efficience** de la mise en œuvre à l'échelle du programme, car les activités se sont déroulées selon des calendriers différents et présentent souvent peu de liens entre elles. Au niveau des activités, l'efficacité et l'efficience sont démontrées, entre autres, par l'amélioration de la structure institutionnelle et des orientations disponibles concernant les EBT, le renforcement des capacités nécessaires au transfert de technologies dans les pays participants grâce à la mise à l'essai de technologies, et les investissements mobilisés pour les besoins de la mise en œuvre des technologies par rapport au montant du financement du FEM, en particulier dans le contexte des centres régionaux de financement et de transfert des technologies climatiques. L'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre du programme stratégique de Poznan auraient pu être améliorées par le suivi et l'évaluation des résultats au niveau du programme, des liens plus étroits entre les activités, une planification, une budgétisation et une programmation plus itératives des projets, ainsi qu'une meilleure utilisation des institutions et des experts nationaux au service de la conception et de la mise en œuvre du programme.

¹ Décision 9/CP.29, par. 2.

5. Il est difficile d'évaluer l'**impact** du programme stratégique de Poznan sur l'augmentation du niveau d'investissement dans le transfert de technologies, car ces effets sont souvent indirects et les résultats peuvent se prolonger au-delà de la période d'exécution d'un projet. On trouve néanmoins des manifestations de cet impact dans le soutien continu apporté par le FEM au processus d'évaluation des besoins technologiques au-delà du programme, la mesure dans laquelle les activités du programme aident les pays à intégrer systématiquement leurs priorités technologiques dans leurs plans et investissements relatifs au climat et les connaissances générées et diffusées dans le cadre du programme. Outre les obstacles systémiques, le caractère insuffisant des capacités et des ressources dont on a besoin pour assurer la prise en main par les pays et appuyer les activités de suivi de l'assistance technique et la mise en place de projets pilotes a pu compromettre la **durabilité** des résultats des travaux menés dans le cadre du programme stratégique de Poznan ainsi que leur portée à long terme.

6. Les principales conclusions de l'évaluation du programme stratégique de Poznan susceptibles de contribuer à la mise en œuvre des priorités technologiques dans les pays en développement mettent en évidence l'importance qu'il y a à :

a) Proposer un éventail de mesures de soutien intermédiaires pour la traduction des priorités technologiques en actions concrètes ;

b) Améliorer la qualité et l'actualité des évaluations des EBT et des plans d'action pour la technologie ainsi que la concordance entre le processus d'évaluation des besoins technologiques et les autres processus prévus par la Convention et l'Accord de Paris, notamment pour garantir l'efficacité et la cohérence ;

c) Encourager la mise en œuvre, l'adoption et la commercialisation des technologies jugées prioritaires par la voie de projets pilotes et de démonstrations ;

d) Tirer parti de la mobilisation et des ressources des banques multilatérales de développement (BMD) et des organismes d'exécution pour renforcer les filières de financement et de mise en œuvre des technologies et promouvoir le partage des connaissances et le travail en réseau ;

e) Permettre aux acteurs du secteur financier et aux entités du secteur privé de concourir aux initiatives relatives aux technologies climatiques.

7. Les principales conclusions tirées de l'évaluation du programme stratégique de Poznan qui pourraient éclairer le Programme de mise en œuvre des technologies de Belém sont les suivantes :

a) En ce qui concerne l'appui à la mise au point et au transfert de technologies, une approche programmatique mêlant soutien à plusieurs niveaux et financement à partir de sources multiples pourrait être privilégiée ;

b) Une approche coordonnée entre les différentes activités pourrait améliorer l'efficacité et l'efficience globales des futurs programmes ;

c) Un cadre programmatique axé sur les résultats pour l'établissement de rapports, le suivi, l'évaluation et l'apprentissage pourrait améliorer l'efficacité et l'impact des futurs programmes ;

d) Les travaux menés dans le cadre du programme stratégique de Poznan sur la mise à l'essai et la diffusion de technologies, ainsi que ceux relatifs à la participation du secteur privé, pourraient servir de base à des activités et programmes ultérieurs visant à faciliter la mise en œuvre des technologies et la coopération en la matière ;

e) Les réalisations accomplies et les enseignements tirés de l'expérience dans le cadre du programme stratégique de Poznan pourraient alimenter les travaux que mènent le Comité exécutif de la technologie (CET), le CRTC et les entités fonctionnelles du Mécanisme financier pour appuyer la mise en œuvre des technologies.

II. Introduction

A. Contexte et mandat

8. À sa treizième session, la COP a demandé au FEM d'élaborer un programme stratégique visant à accroître le volume des investissements dans le transfert de technologies pour aider les pays en développement à faire face à leurs besoins en technologies écologiquement rationnelles². En 2008, le Conseil du FEM et le Conseil du Fonds pour les pays les moins avancés/Fonds spécial pour les changements climatiques ont approuvé un programme stratégique sur le transfert de technologies³ avec un financement de 50 millions de dollars au titre du FEM-4 (de juillet 2006 à juin 2010) et les guichets de financement suivants :

- a) Guichet 1 : EBT ;
- b) Guichet 2 : projets technologiques pilotes prioritaires liés aux EBT ;
- c) Guichet 3 : diffusion des données d'expérience du FEM et des écotecnologies dont la démonstration a porté ses fruits.

9. À sa quatorzième session, la COP a approuvé le programme, l'a rebaptisé « programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies »⁴ et a demandé au FEM de se pencher sur les modalités de mise en œuvre à long terme et de lui faire rapport à ce sujet⁵. À la seizième session de la COP, le FEM lui a présenté un plan de mise en œuvre à long terme concernant le programme stratégique de Poznan⁶ composé de plusieurs éléments destinés à accroître les investissements dans les écotecnologies dans les pays en développement, conformément à la stratégie définie pour le domaine d'intervention relatif aux changements climatiques dans le cadre du FEM-5 (qui couvrait la période allant de juillet 2010 à juin 2014), à savoir :

- a) Soutien aux centres des technologies climatiques et à un réseau de technologies climatiques ;
- b) Projets pilotes technologiques prioritaires visant à stimuler l'innovation et l'investissement ;
- c) Partenariats public-privé au service du transfert de technologies ;
- d) Évaluations des besoins technologiques ;
- e) Le FEM en tant qu'institution d'appui jouant le rôle de catalyseur du transfert de technologies.

² Décision 4/CP.13, par. 3.

³ Voir le document GEF/C.34/5.Rev.1 du FEM.

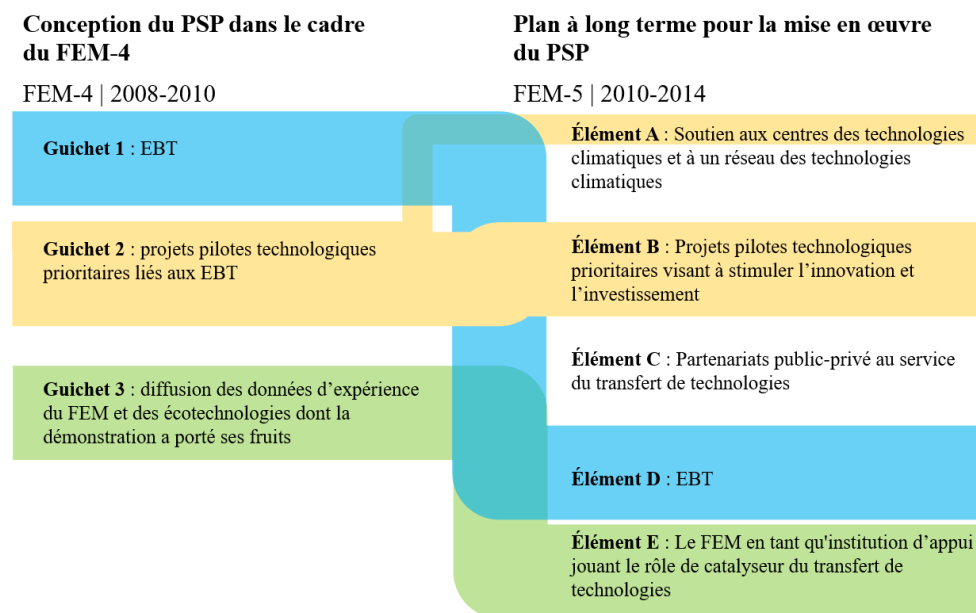
⁴ Anciennement « programme stratégique du Fonds pour l'environnement mondial ».

⁵ Décision 2/CP.14, par. 1 et 2 (c à d).

⁶ Voir l'annexe du document FCCC/SBI/2010/25.

Figure 1

Structure des activités menées au titre du programme stratégique de Poznan (PSP) dans le cadre des quatrième et cinquième cycles de reconstitution de la Caisse du FEM



10. La figure 1 illustre les liens réciproques entre les trois guichets de financement du programme stratégique de Poznan et les cinq éléments du plan relatif à sa mise en œuvre à long terme, tels que décrits par le FEM⁷. Le présent rapport porte sur cinq groupes d'activités relevant du programme : 1) les EBT (guichet 1, élément D) ; 2) l'exécution de projets pilotes technologiques prioritaires (guichet 2, élément B) ; 3) la diffusion de l'expérience acquise par le FEM et la mobilisation d'un soutien en faveur du transfert de technologies (guichet 3, élément E) ; 4) l'appui aux centres des technologies climatiques et à un réseau de technologies climatiques (élément A) ; et 5) les partenariats public-privé au service du transfert de technologies (élément C).

11. Depuis le FEM-6 (c'est-à-dire depuis juillet 2014), le transfert de technologies fait partie intégrante de la stratégie de programmation du FEM, au même titre que les éléments du programme stratégique de Poznan, qui sont financés grâce aux ressources allouées aux pays par le Système d'allocation transparente des ressources (STAR) ou aux réserves prévues pour chaque cycle de financement⁸.

12. À sa dix-septième session, lors de l'adoption du mandat du CRTC, en 2011, la COP a demandé au FEM de soutenir la mise en route et les activités du CRTC⁹. À sa trente-septième session, le SBI a souligné la nécessité de poursuivre la mise en œuvre de l'élément du programme stratégique de Poznan concernant l'appui en faveur de centres des technologies climatiques et d'un réseau des technologies climatiques, qui soient alignés sur la mise en œuvre opérationnelle et les activités du CRTC, et y contribuent¹⁰. Dans ce contexte, le secrétariat du FEM, le CRTC et les organismes du FEM concourant à la mise en œuvre du programme stratégique de Poznan se sont consultés à plusieurs reprises au sujet de la collaboration entre le CRTC et les centres régionaux de financement et de transfert des technologies climatiques dans le cadre du programme¹¹.

13. En 2015, le CET a évalué le programme stratégique de Poznan dans le but d'améliorer l'efficacité du Mécanisme technologique¹². Il a actualisé son évaluation en 2019 en se concentrant sur les centres régionaux de financement et de transfert des technologies

⁷ Voir l'annexe du document FCCC/CP/2013/3, par. 140.

⁸ Voir l'annexe du document FCCC/CP/2025/8, par. 228.

⁹ Décision 2/CP.17, par. 140.

¹⁰ FCCC/SBI/2012/33, par. 123.

¹¹ Voir le document FCCC/CP/2014/2/Add.1.

¹² En réponse à l'invitation formulée au paragraphe 142 du document FCCC/SBI/2014/8 ; le rapport d'évaluation final figure dans le document FCCC/SBI/2015/16.

climatiques et les projets pilotes technologiques soutenus par le FEM au titre du programme stratégique de Poznan¹³.

14. Le FEM rend compte de l'exécution du programme stratégique de Poznan, y compris en ce qui concerne sa mise en œuvre à long terme, dans ses rapports annuels à la COP, où figurent notamment des informations sur l'état d'avancement du programme, les difficultés et succès relatifs à l'exécution des activités et les enseignements à en retenir. Le FEM a également présenté des rapports d'étape semestriels sur la mise en œuvre du programme pour la période 2011-2015, qui ont été examinés aux trente-cinquième à quarante-troisième sessions du SBI¹⁴.

15. Dans l'évaluation qu'il a faite du programme stratégique de Poznan en 2015, le CET a recommandé au FEM d'articuler ses rapports sur le programme autour de trois axes – 1) activités régionales et mondiales relatives aux technologies climatiques, 2) activités nationales relatives aux technologies climatiques et 3) EBT – et de rendre compte chaque année à la COP à ce sujet. Tous les rapports du FEM concernant la mise en œuvre du programme stratégique de Poznan sont disponibles sur la plateforme TT:CLEAR¹⁵.

16. En 2022, le secrétariat a rédigé une note d'information¹⁶ contenant des données actualisées sur l'état d'avancement des projets entrepris par l'intermédiaire des centres régionaux de financement et de transfert des technologies climatiques, les difficultés et succès relatifs à leur mise en œuvre et les enseignements à en retenir¹⁷. À sa cinquante-septième session, le SBI a pris acte de la note d'information et, considérant que bon nombre des activités liées aux technologies climatiques entreprises dans le cadre du programme stratégique de Poznan avaient été menées à bien, a décidé que l'examen de cette question se poursuivrait à la soixante et unième session du SBI¹⁸.

17. À sa vingt-neuvième session, la COP a prié le secrétariat d'élaborer un rapport sur l'évaluation du programme stratégique de Poznan sous la direction du CET et en consultation avec le FEM afin de faire le point sur l'état d'avancement du programme, les difficultés et succès relatifs à sa mise en œuvre et les enseignements à en retenir. À sa vingt-neuvième session, la COP a prié le SBI d'examiner le rapport d'évaluation à sa soixante-quatrième session et de lui recommander un projet de décision pour examen et adoption à sa trente et unième session, avec les objectifs suivants¹⁹ :

a) Appuyer la mise en œuvre des activités en lien avec les technologies, comme celles identifiées et jugées prioritaires dans les contributions déterminées au niveau national (CDN), les plans nationaux d'adaptation (PNA), les EBT, les plans d'action pour la technologie et les stratégies à long terme des pays en développement ;

b) Alimenter le Programme de mise en œuvre des technologies de Belém²⁰.

B. Portée

18. Le présent rapport donne un aperçu des progrès accomplis (voir le chapitre III ci-dessous) ainsi que des résultats de l'évaluation des résultats obtenus, des difficultés rencontrées et des enseignements tirés, tant au niveau des activités (voir le chapitre IV.A ci-dessous) qu'au niveau du programme (voir le chapitre IV.B ci-dessous), dans le cadre de la mise en œuvre du programme stratégique de Poznan de 2008 à 2025. On trouvera ci-après

¹³ Conformément à l'invitation formulée au paragraphe 79 du document [FCCC/SBI/2015/22](#), et en application des conclusions figurant au paragraphe 92 du document [FCCC/SBI/2017/19](#) et au paragraphe 74 du document [FCCC/SBI/2018/22](#) ; Le rapport d'évaluation actualisé figure dans le document [FCCC/SBI/2019/7](#).

¹⁴ En réponse à l'invitation formulée au paragraphe 137 du document [FCCC/SBI/2011/7](#).

¹⁵ <https://unfccc.int/ttclear/support/poznan-strategic-programme.html>.

¹⁶ [FCCC/SBI/2022/INF.13](#).

¹⁷ En réponse à l'invitation formulée au paragraphe 103 du document [FCCC/SBI/2022/10](#).

¹⁸ Document [FCCC/SBI/2022/20](#), par. 78 et 84.

¹⁹ Décision [9/CP.29](#), par. 2 et 3.

²⁰ Établi au paragraphe 110 de la décision [1/CMA.5](#) et décrit de manière plus détaillée dans la décision [18/CMA.7](#).

les messages clés à retenir des conclusions de l'évaluation pour une meilleure mise en œuvre des technologies dans les pays en développement (voir le chapitre V ci-dessous).

C. Méthode d'évaluation

1. Sources

19. Aux fins de la présente évaluation, les informations relatives à la mise en œuvre du programme stratégique de Poznan ont été tirées des sources suivantes :

- a) Les décisions pertinentes de la COP et de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris ainsi que les conclusions du SBI ;
- b) Les rapports d'évaluation finaux relatifs aux projets mis en œuvre dans le cadre du programme stratégique de Poznan ;
- c) Les rapports établis par le FEM, ses organismes d'exécution ou d'autres parties prenantes concernant les activités du programme, y compris les évaluations faites de celui-ci par le CET.

2. Méthodologie

20. Les sources de données mentionnées au paragraphe 19 ci-dessus ont été analysées au moyen d'une étude documentaire et par triangulation, notamment à l'aide d'entretiens avec les parties prenantes. Des éléments ont été tirés d'une analyse axée sur les résultats de l'état d'avancement du programme stratégique de Poznan, des succès et difficultés relatifs à sa mise en œuvre et des enseignements à en retenir, suivant une théorie du changement reconstituée sur la base du cadre utilisé dans les rapports d'évaluation finaux disponibles pour les activités menées au titre du programme, ce cadre n'ayant pas été inclus dans la conception initiale du programme (voir fig. 2)²¹.

Figure 2

Théorie du changement reconstituée appliquée à l'évaluation du programme stratégique de Poznan

IMPACT	Accroître le volume des investissements dans le transfert de technologies pour aider les pays en développement à faire face à leurs besoins en technologies écologiquement rationnelles					
OUTCOME	Processus, institutions et environnement favorable renforcés		Sensibilisation, connaissances et capacités renforcées		Collaboration et participation renforcées	
OUTPUTS	EBT et plans d'action pour la technologie sectoriels	Supports de connaissances, études de cas, documents d'orientation, outils	Technologies éprouvées, start-up technologiques	Dialogues, ateliers, manifestations	Assistance technique	Réseaux régionaux /mondiaux
ACTIVITIES	EBT	Mise en œuvre de projets pilotes technologiques prioritaires	Diffusion de connaissances et participation des parties prenantes	Centres des technologies climatiques et un réseau		Partenariats public-privé

21. Pour chacun des trois guichets de financement du programme stratégique de Poznan et des cinq éléments de sa mise en œuvre à long terme, il a été procédé à une analyse des produits ainsi qu'à une évaluation visant à déterminer si les résultats obtenus avaient permis d'améliorer les conditions d'investissement en faveur du transfert de technologies d'atténuation et d'adaptation dans les pays participants. Cette approche axée sur les résultats sert de cadre commun pour l'évaluation des activités du programme qui ont été entreprises et se sont achevées à des moments différents.

²¹ Des entretiens ont été menés avec des représentants de la Banque africaine de développement, du FEM et du Centre pour le climat du PNUE à Copenhague en mars 2026.

22. Il a été procédé à une évaluation du programme stratégique de Poznan axée sur les produits et les résultats des activités, ainsi qu'à une évaluation à l'échelle du programme couvrant l'ensemble des activités, axée cette fois sur :

a) La mesure dans laquelle les activités concourent à la mise en œuvre de technologies dans les pays en développement, conformément aux programmes pilotés par les pays en matière de climat et de développement ;

b) L'efficacité et l'efficience pour ce qui est de la contribution aux objectifs du programme stratégique de Poznan, dans les limites du temps et des ressources disponibles ;

c) La durabilité et les répercussions globales des résultats du programme stratégique de Poznan, sur la base des résultats des activités menées dans ce cadre.

3. Limites

23. Bien que des rapports finaux et d'autres rapports d'évaluation aient été établis pour la plupart des projets exécutés dans le cadre du programme stratégique de Poznan, les rapports intégrés couvrant le programme dans son ensemble, appliquant la théorie du changement ou évaluant la mise en œuvre globale au regard d'indicateurs de performance, par exemple, sont rares. L'accès limité aux parties prenantes intervenant directement dans les projets mis en œuvre dans le cadre du programme a également fait obstacle à une analyse plus approfondie.

24. L'évaluation est en outre compliquée par le vaste horizon temporel de l'exécution du programme, exécution qui a commencé en 2008, étant donné que certaines activités ont été menées à bien il y a plus de dix ans, tandis que d'autres ne se sont achevées que récemment. Il est donc difficile de procéder à une évaluation globale de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficience et de la durabilité des résultats obtenus au titre du programme dans son ensemble.

25. Lorsque l'on analyse les impacts des activités du programme stratégique de Poznan, on constate qu'il a été clairement rendu compte des produits et, dans la plupart des cas, des résultats obtenus, mais que les impacts sont plus complexes à évaluer, car ils se manifestent souvent après la période de mise en œuvre d'une activité. Certains rapports d'évaluation finaux examinés contiennent des évaluations de la durabilité des résultats de l'activité concernée, qui peuvent servir à déterminer si des effets à plus long terme sont probables.

D. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

26. Le SBI voudra peut-être tenir compte des renseignements figurant dans le présent rapport au moment de délibérer au sujet du programme stratégique de Poznan.

III. État d'avancement de la mise en œuvre du programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies

27. Le financement du programme stratégique de Poznan venait initialement de deux sources dans le cadre du FEM-4 : 35 millions de dollars provenant de la Caisse du FEM et 15 millions de dollars du Programme de transfert de technologies du Fonds spécial pour les changements climatiques (SCCF-B). Le financement du programme au titre du FEM-5 provenait principalement d'un mélange d'allocations STAR nationales destinées à des projets d'atténuation, et de réserves mondiales et intersectorielles destinées au projet mondial d'évaluation des besoins technologiques et aux PPP²². Les projets régionaux (c'est-à-dire les centres régionaux de financement et de transfert des technologies climatiques) et le CRTC (dans le cadre d'un projet mondial) ont bénéficié d'un financement de la Caisse du FEM, pour les projets d'atténuation, et du SCCF-B, pour les projets d'adaptation²³. Dans le cadre du FEM-6, des fonds ont été consacrés aux EBT dans le cadre du projet mondial d'évaluation

²² Voir le document [FCCC/SBI/2019/7](#), par. 13 à 14.

²³ Voir le document [FCCC/CP/2025/8](#), annexe, par. 227 et 229.

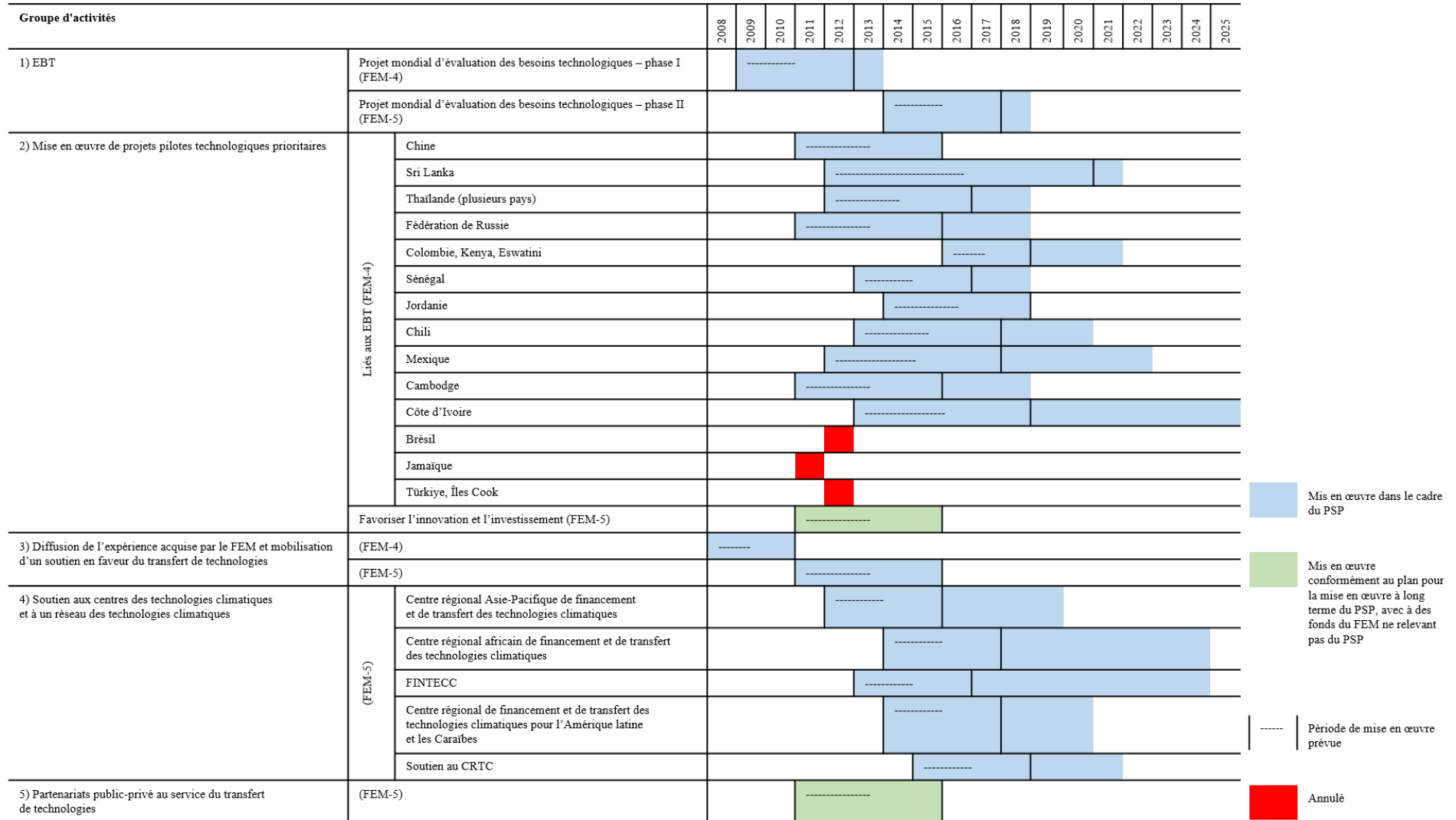
des besoins technologiques (phase III) grâce à un domaine d'intervention réservé aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement²⁴.

28. La figure 3 présente un calendrier de mise en œuvre des activités du programme stratégique de Poznan pour la période 2008-2025 indiquant la période de mise en œuvre prévue et les délais d'exécution réels.

29. Le tableau ci-dessous présente un aperçu des activités du programme stratégique de Poznan, avec des informations sur les sources et le montant du financement, l'organisme d'exécution, la portée géographique, le thème principal et le type de soutien apporté dans le cadre de l'activité.

²⁴ Voir l'annexe du document [FCCC/CP/2020/1](#), par. 205.

Figure 3
Calendrier de mise en œuvre des activités prévues au titre du programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies (PSP)



Vue d'ensemble des activités prévues au titre du programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies

<i>Groupe d'activités</i>	<i>Région</i>	<i>Organisme(s)</i>	<i>Financement du FEM</i>	<i>Cofinancement</i>	<i>Axe thématique/sectoriel</i>	<i>Type de soutien</i>	
1) EBT	Projet mondial d'évaluation des besoins technologiques – phase I (FEM-4)	Monde, 36 pays	PNUE	8,1 millions de dollars	2,8 millions de dollars	Transversal, hiérarchisation des technologies et planification de la mise en œuvre	Programmation, renforcement des capacités, partage des connaissances
	Projet mondial d'évaluation des besoins technologiques – phase II (FEM-5)	Monde, 26 pays	PNUE	6,1 millions de dollars	2,1 millions de dollars		
2) Mise en œuvre de projets technologiques prioritaires	En lien avec les EBT (FEM-4)	Monde, 11 pays	Banque africaine de développement, Banque interaméricaine de développement, Fonds international de développement agricole, PNUE, ONUDI, Banque mondiale	51,8 millions de dollars	228,9 millions de dollars	Transversal	Mise à l'essai de technologies
	Favoriser l'innovation et l'investissement (FEM-5)	Mise en œuvre dans le cadre d'autres projets du FEM comportant un volet relatif au transfert de technologies et/ou dans le cadre des activités des centres régionaux de financement et de transfert des technologies climatiques					
3) Diffusion de l'expérience acquise par le FEM et mobilisation d'un soutien en faveur du transfert de technologies	(FEM-4) (FEM-5)	Monde	Secrétariat du FEM	1 million de dollars	–	Transversal	Partage de données d'expérience, sensibilisation, mobilisation à l'échelle mondiale

<i>Groupe d'activités</i>		<i>Région</i>	<i>Organisme(s)</i>	<i>Financement du FEM</i>	<i>Cofinancement</i>	<i>Axe thématique/sectoriel</i>	<i>Type de soutien</i>
4) Soutien aux centres des technologies climatiques et à un réseau des technologies climatiques	Centre régional Asie-Pacifique de financement et de transfert des technologies climatiques (FEM-5)	Asie du Sud-Est, Asie centrale	Banque asiatique de développement, PNUE	12 millions de dollars	74,7 millions de dollars	Infrastructures d'amont, création d'une filière de projets pour la mise en œuvre et le financement des technologies	Constitution de réseaux, renforcement des capacités institutionnelles, politiques favorables, assistance technique
	Centre régional africain de financement et de transfert des technologies climatiques (FEM-5)	Afrique subsaharienne	Banque africaine de développement	15,8 millions de dollars	89 millions de dollars	Eau (adaptation), énergie (atténuation)	Soutien à l'amélioration de la situation du marché, des structures institutionnelles et du cadre d'action, projets de recherche
	FINTECC (FEM-5)	Europe de l'Est, Caucase, Asie centrale, Méditerranée méridionale et orientale	Banque européenne pour la reconstruction et le développement	12 millions de dollars	77 millions de dollars	Technologies relatives à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables (atténuation) ainsi qu'à l'agroalimentaire, au cadre bâti et à la gestion de l'eau (adaptation)	Assistance technique, activités pilotes, subventions à vocation incitative, constitution de réseaux régionaux

<i>Groupe d'activités</i>	<i>Région</i>	<i>Organisme(s)</i>	<i>Financement du FEM</i>	<i>Cofinancement</i>	<i>Axe thématique/sectoriel</i>	<i>Type de soutien</i>
Centre régional de financement et de transfert des technologies climatiques pour l'Amérique latine et les Caraïbes (FEM-5)	Amérique latine et Caraïbes	Banque interaméricaine de développement, par l'intermédiaire de cinq organismes d'exécution régionaux	12 millions de dollars	227 millions de dollars (quatre fois l'objectif initial)	Énergies renouvelables, efficacité énergétique, transports durables, surveillance des forêts, agriculture résiliente	Conception de projets, élaboration d'études de cas, conseil et soutien en matière de politiques, renforcement des capacités institutionnelles, hiérarchisation des technologies
Soutien au CRTC (FEM-5)	Monde, 10 pays	ONUDI	1,8 million de dollars	7,2 millions de dollars	Énergie, efficacité énergétique, déchets, économie circulaire, industrie	Assistance technique, partenariats, constitution de réseaux, renforcement des capacités
5) Partenariats public-privé au service du transfert de technologies (FEM-5)	Mis en œuvre dans le cadre d'autres projets du FEM comportant un volet relatif aux PPP					

IV. Succès et difficultés relatifs à la mise en œuvre du programme stratégique de Poznan et enseignements tirés de l'expérience

A. Évaluation axée sur les résultats de la mise en œuvre du programme au niveau des activités

30. L'évaluation axée sur les résultats au niveau des activités des travaux menés dans le cadre du programme stratégique de Poznan s'articule autour des cinq groupes d'activités mentionnés au paragraphe 10 ci-dessus. Les produits et résultats des travaux accomplis ont été examinés.

1. Évaluations des besoins technologiques

31. Une évaluation des besoins technologiques (EBT) est un processus participatif pris en main par les pays visant à identifier et à classer par ordre de priorité les technologies permettant d'atténuer les changements climatiques et de s'y adapter, ainsi qu'à élaborer des plans d'action pour leur mise en œuvre²⁵. Les phases I et II du projet mondial d'évaluation des besoins technologiques²⁶ ont été guidées par une approche « préparation-traitement-diffusion » comportant trois volets : 1) faciliter le processus d'évaluation des besoins technologiques dans un pays participant, notamment en mettant en place un réseau national ; 2) élaborer des outils et des méthodes tout en renforçant les capacités nécessaires à la réalisation d'une EBT ; et 3) diffuser les résultats de l'EBT et créer des synergies pour la mise en œuvre post-EBT.

32. S'agissant des produits, les deux phases du projet mondial d'évaluation des besoins technologiques ont contribué à la définition de **dispositions institutionnelles** et à l'amélioration des **méthodes et lignes directrices** relatives aux EBT. Exécuté par le Centre pour le climat du PNUE à Copenhague²⁷, le projet a été l'occasion de concevoir un ensemble d'outils d'évaluation et de renforcement des capacités pour aider les pays à mener leurs EBT, ainsi que d'appuyer l'organisation d'ateliers régionaux sur les EBT et la constitution de réseaux thématiques entre les pays et les acteurs régionaux et mondiaux.

33. Les résultats du projet mondial d'évaluation des besoins technologiques se sont révélés **tout à fait cohérents et pertinents au regard des priorités mondiales, régionales et nationales en matière de climat et de développement**. La conception du processus d'évaluation des besoins technologiques permet de procéder de manière équilibrée pour évaluer et hiérarchiser les technologies climatiques au service de **l'atténuation comme de l'adaptation**, en fonction des spécificités et des priorités nationales des pays participants. En plus de faciliter les EBT à l'échelle globale du projet, le projet mondial d'évaluation des besoins technologiques a mobilisé le soutien de partenaires régionaux qui ont fait office de pôles de connaissances et de bonnes pratiques concernant les EBT²⁸. Le projet a notamment eu pour effet direct de **renforcer les capacités** des coordonnateurs nationaux chargés de l'EBT et des équipes de soutien principales.

34. Il ressort d'un rapport de synthèse de 2013 sur les besoins technologiques²⁹ consacré aux résultats de la phase I du projet, élaboré par le secrétariat de la Convention, que la structure et le niveau de détail des plans d'action pour la technologie variaient d'un pays à l'autre. Dans un document publié en 2015, le CET a conclu que les EBT et les plans d'action pour la technologie manquaient souvent d'informations sur les arguments économiques en

²⁵ Des ressources et des documents d'orientation sur les EBT, y compris ceux élaborés dans le cadre du projet mondial d'évaluation des besoins technologiques, sont disponibles à l'adresse <https://unfccc.int/ttclear/tna/guidance>.

²⁶ Des informations sur les phases I (n° FEM 3907) et II (n° FEM 4948) du projet mondial d'évaluation des besoins technologiques sont disponibles dans la base de données des projets du FEM, à l'adresse <https://www.thegef.org/projects-operations/database>.

²⁷ Anciennement Centre de Risø du PNUE, puis Partenariat PNUE-DTU.

²⁸ Voir le document TEC/2019/19/5 du CET, par. 26.

²⁹ FCCC/SBSTA/2013/INF.7, par. 115 à 117.

faveur de la mise en œuvre des technologies³⁰. Ces conclusions ont conduit à une mise à jour des lignes directrices relatives aux plans d'action pour la technologie³¹ qui a permis d'améliorer les rapports correspondants³².

35. Il importe de noter que, pendant la phase II du projet, la participation d'experts financiers au processus relatif aux EBT était manifestement plus fréquente. Il est ressorti de cette phase qu'il était important d'aligner la collecte des données destinées à alimenter les EBT, y compris une analyse des obstacles et des mesures propices, ainsi que l'analyse et la description des plans d'action pour la technologie sur les exigences des bailleurs de fonds. Les pays qui comprenaient bien les mécanismes de financement de l'action climatique auraient mieux réussi à élaborer des propositions de projet susceptibles d'être financées³³.

36. Sur le plan des résultats, les phases I et II du projet mondial d'évaluation des besoins technologiques montrent que le caractère participatif du processus a contribué à **renforcer les capacités de coordination des pays ainsi que les réseaux d'institutions et de partenaires au niveau national**. Il est intéressant de noter que, d'après le rapport d'évaluation final sur la phase I³⁴, 80 % des acteurs interrogés dans le cadre d'une enquête menée dans le contexte ont dit s'être efforcés d'utiliser les résultats de l'EBT de leur pays dans le cadre d'autres processus nationaux. Plus de 80 % d'entre eux s'attendaient à ce que ces résultats contribuent grandement ou relativement beaucoup à l'adoption de technologies climatiques par leur pays.

37. Le FEM a continué de soutenir le processus d'évaluation des besoins technologiques depuis le FEM-6 en appuyant les phases ultérieures du projet mondial d'évaluation des besoins technologiques (actuellement en phase V) en guise d'activité habilitante.

2. Mise en œuvre de projets pilotes technologiques prioritaires

38. Dans le cadre du deuxième guichet de financement du programme stratégique de Poznan au titre du FEM-4, 11 projets pilotes portant sur des technologies prioritaires ont été mis en œuvre³⁵ : trois par les centres régionaux de financement et de transfert des technologies climatiques concernés, et les autres par des organismes des Nations Unies et des organisations multilatérales (voir le tableau ci-dessus).

39. Les projets pilotes ont débouché sur plusieurs produits et visaient principalement à **améliorer les conditions d'investissement** en faveur du transfert de technologies dans les pays participants. Globalement, ils ont favorisé le **renforcement des capacités** en développant les compétences techniques liées au transfert de technologies entre les acteurs nationaux et en sensibilisant les institutions financières aux technologies prioritaires, notamment.

40. L'examen des rapports d'évaluation finaux relatifs aux projets pilotes et les entretiens menés avec les parties prenantes dans le cadre de la présente évaluation montrent que l'intégration du renforcement des capacités dans le cycle d'un projet (planification, exécution et suivi) contribue à l'obtention de bons résultats au fil du temps. Les projets consacrés à la

³⁰ Document TEC/2015/11/8 du CET, par. 9.

³¹ Voir le document TEC/2016/12/7 du CET.

³² Voir le document TEC/2019/19/5 du CET, entre autres, par. 31 et 54.

³³ Voir le document TEC/2019/19/5 du CET. Pour l'évaluation finale de la phase II du projet, voir PNUE et FEM (2016), *Terminal Evaluation of the project: UNEP/GEF Project - Technology Needs Assessment Phase I*. PNUE. Disponible à l'adresse <https://wedocs.unep.org/items/b4cfcd5e-6c55-4554-a2d7-4229223adeba>.

³⁴ PNUE et FEM (2020), *Terminal Evaluation of the UNEP/GEF Project: Technology Needs Assessment Phase II*. PNUE. Disponible à l'adresse <https://wedocs.unep.org/items/965fec2f-f7ac-4e07-bf96-218793737ced>.

³⁵ Dix de ces projets pilotes, menés au Cambodge (n° FEM 4042), au Chili (n° FEM 4136), en Chine (n° FEM 4129), en Colombie, au Kenya et en Eswatini (n° FEM 4682), en Jordanie (n° FEM 4036), au Mexique (n° FEM 4132), au Sénégal (n° FEM 4055), à Sri Lanka (n° FEM 4114), en Thaïlande (n° FEM 4037) et en Fédération de Russie (n° FEM 3541), sont terminés, tandis qu'un autre, en Côte d'Ivoire (n° FEM 4071), devrait s'achever en juin 2026. Des informations sur les projets pilotes, y compris les rapports d'évaluation finaux, sont disponibles dans la base de données des projets du FEM.

mise à l'essai d'une technologie sur un marché national ont souvent débouché sur des résultats à court terme au niveau du projet, mais ont eu des répercussions limitées en ce qui concerne la mise en œuvre à plus grande échelle dans le pays. En revanche, bien qu'ils soient généralement plus lents à produire des résultats directs, on estime que les **projets pilotes axés sur la mise en place de conditions favorables sur le marché** ont permis de fournir un appui plus durable au déploiement à une plus grande échelle des technologies dans les pays.

41. De plus, une **prise en main solide des projets au niveau national et une forte mobilisation institutionnelle** sont apparues comme des facteurs clés pour le renforcement des capacités d'un pays en matière de transfert de technologies à long terme. Les projets qui reposaient principalement sur des consultants internationaux étaient considérés comme relativement coûteux et limités en ce qui concerne le transfert et le développement des connaissances au niveau national.

42. Dans le cadre du FEM-5, parallèlement aux informations actualisées sur les projets pilotes susmentionnés, le FEM a inclus dans ses rapports annuels à la COP des informations sur les projets visant le transfert de technologies entrepris dans le cadre de son appui à la mise en œuvre à long terme du programme stratégique de Poznan³⁶. Depuis le FEM-6, il continue de faciliter la mise à l'essai de technologies dans le cadre de sa stratégie globale de programmation.

3. Diffuser l'expérience du Fonds pour l'environnement mondial et mobiliser du soutien en faveur du transfert de technologies

43. Les activités relevant du troisième guichet de financement du programme stratégique de Poznan ont été lancées en 2010 dans le cadre du FEM-4³⁷. L'objectif était de produire une dizaine d'études de cas et de supports de connaissances sur des technologies dont l'efficacité avait été démontrée grâce au soutien du FEM. Les enseignements tirés de l'expérience ont été diffusés afin qu'ils puissent servir dans la mise en œuvre de nouveaux projets technologiques au titre des trois guichets de financement du programme et dans le cadre d'autres initiatives relevant des programmes du FEM et de la Convention. Des **représentants des pays ainsi que des organes du FEM et d'autres acteurs intervenant dans le transfert de technologies** ont participé à ces démarches. Si l'objectif principal était de diffuser les expériences concluantes, les lacunes concernant la programmation et les moyens d'y remédier ont également été identifiés, ce qui aurait contribué, d'après les entretiens menés dans le cadre de cette évaluation, à améliorer la conception des nouveaux projets du FEM ayant des objectifs en lien avec la technologie ainsi que d'autres activités menées au titre du programme stratégique de Poznan.

44. S'agissant des produits, dans le cadre du FEM-5, le FEM a publié **plusieurs supports de connaissances et rapports** sur le transfert de technologies ; et son secrétariat a pris part à des débats internationaux majeurs en rapport avec l'appui au développement d'initiatives sur le transfert de technologies et s'est efforcé de mieux faire connaître le programme stratégique de Poznan³⁸. Depuis le FEM-6, il a continué à participer et à contribuer à des manifestations, réunions et rapports relatifs aux technologies dans le cadre de sa stratégie globale de programmation.

4. Soutien aux centres des technologies climatiques et à un réseau de technologies climatiques

45. Les centres régionaux de financement et de transfert des technologies climatiques et le projet mondial de soutien au CRTC se sont penchés sur différents aspects du transfert de technologies climatiques dans le cadre de **projets pilotes, de la production de connaissances et de la mise en réseau des acteurs du secteur des technologies**³⁹. Les enseignements tirés de l'expérience des centres régionaux de financement et de transfert des technologies

³⁶ Voir les documents [FCCC/CP/2012/6](#), [FCCC/CP/2013/3](#), [FCCC/CP/2014/2](#) et [FCCC/CP/2015/4](#).

³⁷ Voir le document [FCCC/CP/2010/5](#).

³⁸ Voir les documents [FCCC/SBI/2011/14](#), annexe, par. 58 à 64 ; [FCCC/SBI/2012/9](#), annexe, par. 24 e) à 27 ; [FCCC/SBI/2013/5](#), annexe, par. 33 e) à 35 ; [FCCC/SBI/2014/INF.3](#), annexe, par. 37 à 39 ; et [FCCC/SBI/2015/INF.4](#), annexe, par. 41 et 42.

³⁹ Voir le document [FCCC/SBI/2022/INF.13](#), entre autres, chap. IV.A.

climatiques ont éclairé la mise en route du CRTC et l'exécution de ses activités, preuve des liens entre le programme stratégique de Poznan et les travaux menés dans le cadre du Mécanisme technologique. De plus, certains des projets pilotes identifiés dans le cadre du FEM-4 ont été entrepris grâce à des allocations accordées aux centres régionaux au titre du FEM-5, ce qui illustre les interactions entre les activités du programme stratégique de Poznan.

46. En ce qui concerne les **investissements dans des projets relatifs aux technologies climatiques** des centres régionaux de financement et de transfert des technologies climatiques et par l'intermédiaire du CRTC⁴⁰ :

a) Le Centre-réseau africain pilote de financement des technologies climatiques a alloué un montant de 400 000 dollars à un projet visant à mettre à l'essai des barrières anti-inondation remplies d'eau au Nigeria, ainsi qu'à huit projets d'adaptation au Bénin, aux Comores, en Côte d'Ivoire, en Gambie, à Madagascar, au Sénégal, aux Seychelles et dans les pays du bassin du Zambèze⁴¹ ;

b) Le Centre de financement et de transfert des technologies climatiques (FINTECC) a soutenu 37 sous-projets dans 10 pays, notamment dans les domaines de l'efficacité énergétique (par exemple, dans une usine de production de boissons au Kirghizistan), de la production d'énergie renouvelable (systèmes photovoltaïques sur les toits au Maroc et pompes à chaleur géothermiques en Géorgie, par exemple) et de la récupération de l'eau (par exemple, dans une station de lavage de voitures en Azerbaïdjan). Dans la plupart des cas, le soutien de la FINTECC s'inscrivait dans une structure de financement plus large mise en place par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement pour qu'un budget nettement plus important puisse être mobilisé⁴² ;

c) Le Centre-réseau pilote Asie-Pacifique pour le financement des technologies climatiques a prêté appui à 13 projets du secteur public visant à investir dans les technologies climatiques, a permis de mobiliser 624 millions de dollars de capitaux de tiers, et a accompagné 30 start-up asiatiques spécialisées dans les technologies climatiques en phase de démarrage⁴³ ;

d) L'ONUDI, qui est l'un des organismes hôtes du CRTC, a utilisé les ressources allouées au projet mondial visant à promouvoir le transfert accéléré et le déploiement à une plus grande échelle des technologies d'atténuation par l'intermédiaire du CRTC pour exécuter 10 projets d'assistance technique, dont 4 dans le domaine des énergies renouvelables et de l'énergie issue des biodéchets, 2 sur l'efficacité énergétique, 2 sur l'économie circulaire, 1 sur le remplacement des gaz fluorés réfrigérants, et 1 sur l'intégration des questions de genre dans le développement des systèmes énergétiques⁴⁴ ;

e) Les mécanismes et réseaux de transfert de technologies climatiques en Amérique latine et dans les Caraïbes ont soutenu des projets en lien avec les technologies dans les domaines des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, des transports (bus électriques à Bogota et à Santiago du Chili, par exemple), de la surveillance des forêts (par exemple, nouveaux outils de surveillance, de notification et de vérification au Brésil) et de l'agriculture résiliente face aux changements climatiques⁴⁵.

⁴⁰ Voir le document [FCCC/SBI/2022/INF.13](#), chap. IV.C.

⁴¹ Voir le document [FCCC/SBI/2022/INF.13](#), par. 62 à 64. On trouvera de plus amples informations dans la base de données des projets du FEM (n° FEM 4904). Le rapport d'évaluation final devrait être achevé en avril 2026.

⁴² Voir le document [FCCC/SBI/2022/INF.13](#), par. 65 à 67. On trouvera des informations sur le projet (n° FEM 4956) dans la base de données des projets du FEM. Le rapport d'évaluation final devrait être achevé en juin 2026.

⁴³ Voir le document [FCCC/SBI/2022/INF.13](#), par. 71. On trouvera de plus amples informations dans la base de données des projets du FEM (n° FEM 4512). Le rapport d'évaluation final a été communiqué au secrétariat hors ligne.

⁴⁴ Brésil, Chili, Mexique et Uruguay ; Chili ; République dominicaine ; Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ; Gambie ; Mali ; Paraguay ; Ouganda ; Viet Nam ; Zimbabwe. On trouvera de plus amples informations ainsi que le rapport d'évaluation final dans la base de données des projets du FEM (n° FEM 5832).

⁴⁵ On trouvera de plus amples informations ainsi que le rapport d'évaluation final dans la base de données des projets du FEM (n° FEM 4880).

47. **Tous les centres régionaux de financement et de transfert des technologies climatiques ont investi dans la production et la diffusion de connaissances, ainsi que dans la mise en réseau.** Le centre régional africain a rendu possible la mise en œuvre de neuf projets de recherche visant à améliorer les conditions de marché pour l'adoption des technologies climatiques, mettant en évidence les obstacles existants au niveau des politiques et d'autres barrières institutionnelles dans les domaines de la cuisson propre, des énergies renouvelables et de l'adaptation.

48. Une méthode éprouvée de diffusion des connaissances consiste à **tirer parti des outils, réseaux et plateformes existants des BMD**, par exemple en utilisant l'outil « Green Technology Selector » de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement pour faire connaître les possibilités d'investissement en faveur du climat auprès des acteurs du secteur privé aux niveaux régional et international. Le centre régional de financement et de transfert des technologies climatiques pour l'Amérique latine et les Caraïbes s'est servi des boîtes à outils de ses organismes d'exécution, notamment les plateformes d'innovation, les manuels et les outils de suivi, d'investissement et d'aide à la décision, ainsi que les dialogues régionaux. La Banque africaine de développement a eu recours à son mécanisme relatif aux avantages des mesures d'adaptation pour soutenir les activités connexes du centre régional africain.

49. D'après les informations recueillies, les produits des travaux menés par les centres régionaux de financement et de transfert des technologies climatiques dans le cadre du programme stratégique de Poznan auraient été facilités par les **infrastructures, plateformes et réseaux** existants des BMD, tels que le réseau « Énergie durable pour tous » de la Banque africaine de développement, et par la collaboration du FINTECC avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Agence internationale de l'énergie dans le domaine des réseaux durables pour les petites et moyennes entreprises.

50. Grâce à leurs activités, les centres régionaux de financement et de transfert des technologies climatiques ont globalement **facilité les flux d'investissement en faveur de la mise en œuvre de technologies**, notamment grâce au cofinancement, et **ont contribué à améliorer les conditions et les réseaux d'investissement** en faveur de l'atténuation et de l'adaptation dans les pays participants, notamment en reliant les projets technologiques aux processus nationaux relatifs au climat et au développement durable.

51. Les activités des quatre centres régionaux de financement et de transfert des technologies climatiques et du projet mondial de soutien au CRTC ont été menées à bien. Le financement des projets s'est élevé à 53,6 millions de dollars provenant du FEM, alloués dans le cadre du FEM-5, qui avaient été dépensés en décembre 2024⁴⁶.

5. Partenariats public-privé au service du transfert de technologies

52. Pour améliorer l'accès aux capitaux du secteur privé aux fins du transfert des technologies, il a été décidé de mettre l'accent sur les instruments financiers, les modèles d'activité et les partenariats innovants et flexibles dans le cadre de cet élément de la mise en œuvre à long terme du programme stratégique de Poznan. L'objectif était de permettre la mobilisation de fonds privés au service d'investissements dans l'atténuation et l'adaptation et d'améliorer les conditions nécessaires auxdits investissements.

53. Dans le cadre du FEM-5, cet élément a été mis en œuvre au titre d'autres projets du FEM comportant des volets relatifs aux partenariats public-privé, conformément à la stratégie du FEM-5 relative à la participation du secteur privé⁴⁷. L'un des résultats escomptés de cette stratégie était la mise au point, la diffusion et l'utilisation de nouvelles technologies climatiques.

54. Pendant le FEM-5, le Conseil du FEM a approuvé quatre programmes comportant des volets relatifs aux partenariats public-privé sur le transfert des technologies climatiques. Le soutien total du FEM à ces programmes s'est élevé à 65 millions de dollars⁴⁸, ce qui a permis

⁴⁶ Voir l'annexe du document [FCCC/CP/2025/8](#), par. 229.

⁴⁷ Voir l'annexe du document [FCCC/SBI/2012/9](#), par. 24 c).

⁴⁸ Voir le document [FCCC/SBI/2015/INF.5](#), par. 27.

de mobiliser plus de 700 millions de dollars d'investissements des secteurs public et privé dans des projets liés aux énergies propres et aux technologies de protection de la biodiversité. En outre, les projets régionaux des centres régionaux de financement et de transfert des technologies climatiques et les projets pilotes portant sur des technologies prioritaires comportaient des activités liées à la collaboration entre les secteurs public et privé, ce qui signifie qu'il existait des liens avec les activités menées dans le cadre du programme stratégique de Poznan.

55. Comme indiqué précédemment, les éléments de la mise en œuvre à long terme du programme stratégique de Poznan sont intégrés dans la stratégie de programmation du FEM depuis le FEM-6. Selon le secrétariat du FEM, les éléments liés à la collaboration entre les secteurs public et privé sont principalement mis en œuvre par l'intermédiaire du guichet des instruments autres que des dons du Fonds, dont les projets liés aux technologies climatiques représentent une part prépondérante.

B. Évaluation intégrée de la mise en œuvre du programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies à l'échelle du programme

56. Le programme stratégique de Poznan a fait l'objet d'une évaluation globale axée sur la pertinence dans le contexte plus général de la mise au point et du transfert de technologies climatiques dans le cadre de la Convention, l'efficacité de la mise en œuvre, mesurée aux résultats obtenus au regard des objectifs fixés, l'efficience de la mise en œuvre, notamment en ce qui concerne la structure de gestion ainsi que le temps et les ressources qu'il a fallu mobiliser pour obtenir des résultats, et l'impact et la durabilité des résultats des activités dans les pays en développement.

1. Pertinence

57. Le cadre pour la mise en œuvre d'actions judicieuses et efficaces propres à renforcer l'application du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention⁴⁹ a servi de base à l'élaboration du programme stratégique de Poznan. Les travaux du programme relatifs aux EBT, ainsi qu'à l'amélioration de l'information sur les technologies, aux conditions favorables, au développement des capacités requises et aux mécanismes de transfert des technologies, ont progressé.

58. Les activités menées au titre du programme stratégique de Poznan ont évolué depuis sa création, compte tenu de la mutation du cadre d'action au titre de la Convention, qui a nécessité que l'on adapte le programme afin qu'il reste pertinent :

a) Si cette question ne figurait pas parmi les priorités initiales du programme stratégique de Poznan, conformément aux processus stratégiques menés au titre de la Convention, **les activités du programme ont été adaptées de sorte que davantage de moyens soient alloués à l'adaptation aux changements climatiques**, notamment dans le contexte des EBT et des travaux des centres régionaux de financement et de transfert des technologies climatiques⁵⁰ sur le transfert des technologies relatives à l'adaptation ;

b) **Les liens entre les EBT et les instruments de planification au titre de la Convention (par exemple, les PNA) ainsi que les nouveaux travaux menés au titre de l'Accord de Paris (c'est-à-dire les CDN) ont été renforcés.** Le programme stratégique de Poznan a aussi permis, notamment grâce à l'appui aux EBT, l'établissement de liens entre la hiérarchisation des priorités technologiques et les objectifs des pays en matière de développement durable. D'après les informations rassemblées⁵¹, les centres régionaux de financement et de transfert des technologies climatiques ont aidé les pays à intégrer l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements dans leurs stratégies, programmes et politiques en matière de climat et de développement durable au niveau national ;

⁴⁹ Voir l'annexe de la décision 4/CP.7, entre autres, sections C.1, C.3 et C.5.

⁵⁰ Voir le document FCCC/SBI/2022/INF.13, entre autres, par. 86.

⁵¹ Voir le document FCCC/SBI/2022/INF.13, entre autres, chap. IV.B.

c) **Les activités du programme stratégique de Poznan se sont révélées très pertinentes au regard des travaux ultérieurs au titre du Mécanisme technologique.** Par exemple, les travaux stratégiques menés par le CET sur les EBT et l'appui à la mise en œuvre fourni par le CRTC sont pertinents au regard de plusieurs activités du programme ou se rapportent à celles-ci (par exemple, la mise en œuvre des résultats des EBT, la mise à l'essai des technologies prioritaires et la promotion des centres et réseaux des technologies régionaux et mondiaux) ;

d) **Les produits obtenus grâce au programme stratégique de Poznan ont permis aux pays de tirer parti de diverses possibilités de financement dans le cadre de la Convention comme en dehors de celui-ci,** ainsi que de combiner fonds publics et investissements privés. Les travaux menés dans le cadre du programme visant à améliorer les EBT et les plans d'action pour la technologie ont aidé les pays à obtenir des fonds pour des projets climatiques axés sur les technologies⁵². Les centres régionaux de financement et de transfert des technologies climatiques ont appuyé la mise en œuvre de projets pilotes et la mobilisation d'investissements privés et publics en faveur des technologies climatiques dans leurs régions respectives.

59. La transition entre le FEM-4 et le FEM-5 ainsi que les cycles suivants a eu une incidence sur la pertinence et la direction des travaux menés dans le cadre du programme stratégique de Poznan en ce qui concerne **l'évolution des orientations programmatiques du domaine d'intervention relatif aux changements climatiques au fil des différents cycles de reconstitution des ressources de la Caisse du FEM.** Il convient toutefois de noter que les activités menées dans le cadre du programme stratégique de Poznan ont été guidées par la stratégie de programmation du FEM, conformément aux demandes et aux priorités des pays.

2. Efficacité et efficacité

60. L'efficacité désigne la mesure dans laquelle les objectifs ont été atteints, tandis que l'efficacité fait référence aux ressources et au temps mobilisés par rapport aux résultats obtenus. L'efficacité et l'efficacité des activités menées au titre du programme stratégique de Poznan ont été évaluées **conformément à la politique de suivi et d'évaluation du FEM,** notamment dans les rapports d'évaluation finaux des projets concernés. Cependant, **les activités du programme ayant été menées au cours de périodes différentes et présentant peu de liens réciproques,** il est difficile d'adopter une approche globale à l'échelle du programme pour améliorer ou évaluer l'efficacité et l'efficacité desdites activités.

61. En ce qui concerne **le projet mondial d'évaluation des besoins technologiques, l'efficacité et l'efficacité ont été jugées satisfaisantes, les pays participants ayant élaboré des rapports d'évaluation, dont il est vrai que la qualité variait,** notamment concernant les plans d'action technologiques. L'efficacité des activités a été favorisée par l'équipe de gestion de projet de l'organisme d'exécution, qui a notamment adressé des orientations aux acteurs intervenant dans l'EBT⁵³ concernant les rôles et responsabilités recommandés ainsi que les procédures de travail⁵⁴.

62. **L'efficacité variait selon le projet pilote technologique prioritaire,** en fonction de la qualité de la gouvernance, du caractère réaliste des hypothèses concernant la faisabilité et l'état de préparation, de la précision des délais et de l'adéquation des projets avec les politiques climatiques avant et pendant leur mise en œuvre. Au point de vue des résultats, l'efficacité était la plus élevée lorsque les projets s'inscrivaient dans le cadre de stratégies nationales existantes et pouvaient compter sur un encadrement institutionnel stable.

63. Il ressort de tous les projets pilotes que **l'évaluation de l'efficacité à mi-parcours** pourrait permettre **d'adapter la conception et la mise en œuvre des activités prévues** pour favoriser la réalisation des objectifs des projets. Pour cela, il faut disposer de cadres

⁵² Voir <https://unfccc.int/ttclear/tna/outcomes.html#sstories>.

⁵³ Y compris les centres régionaux et les coordinateurs et consultants engagés en tant que sous-traitants au niveau national.

⁵⁴ Voir la note explicative sur l'organisation du processus d'évaluation des besoins technologiques, à l'adresse <https://tech-action.unepccc.org/wp-content/uploads/sites/2/2020/01/tna-explanatory-note-updated-8june-2018.pdf>.

permettant un suivi et une évaluation plus fréquents des projets ainsi qu'une plus grande souplesse dans la mise en œuvre.

64. **Au niveau des centres régionaux de financement et de transfert des technologies climatiques, l'efficacité et l'efficience globales ont été jugées globalement satisfaisantes**, bien que variables d'une institution à l'autre, en partie en raison des différents champs d'action des centres. Le FINTECC et le centre régional Asie-Pacifique de financement et de transfert des technologies climatiques sont ceux qui sont le mieux parvenus à mobiliser des investissements directs par rapport au financement du FEM, tandis que le centre régional africain a choisi de privilégier les investissements dans le renforcement des connaissances au niveau des systèmes et la constitution de réseaux, considérant qu'il était plus efficace de procéder ainsi plutôt que de consacrer l'essentiel du budget à des projets pilotes.

65. S'agissant du projet mondial relatif au soutien au CRTC, les activités **ont été jugées efficaces** au point de vue de l'obtention de résultats (l'objectif fixé pour la fourniture d'assistance technique a été dépassé, et ce, dans les limites du budget prévu).

66. Sur le plan de l'efficience, **les objectifs n'ont pas été atteints dans les délais prévus pour la plupart des activités menées au titre du programme stratégique de Poznan**, partiellement en raison de délais irréalistes, des retards accusés dans le lancement de la mise en œuvre et des difficultés résultant de ceux-ci, ainsi que des répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (par exemple, dans le cas des centres régionaux de financement et de transfert des technologies climatiques, du FINTECC et du projet mondial de soutien au CRTC, qui étaient alors opérationnels). **Il a été constaté que le recours excessif à des consultants internationaux faisait augmenter les coûts globaux des projets et réduisait donc leur efficacité.**

67. L'efficience des centres régionaux de financement et de transfert des technologies climatiques a été fortement influencée par **leur conception et leur intégration dans des structures existantes** ; ceux qui étaient bien intégrés dans les structures financières existantes ont ainsi pu tirer parti des processus et des réseaux internes, bien que cela se soit parfois fait au prix de la souplesse opérationnelle.

68. **Les contraintes en matière de capacités et de ressources** auxquelles ont été confrontés les partenaires d'exécution et les bénéficiaires ont pu nuire à l'efficacité et à l'efficience du programme stratégique de Poznan. Par exemple, le centre régional africain de financement et de transfert des technologies climatiques a reçu bien plus de manifestations d'intérêt pour ses activités de projet que ce qu'il était en mesure de gérer avec les ressources humaines limitées dont il disposait⁵⁵.

69. Sur le plan du suivi, de l'évaluation et de l'apprentissage, **l'absence d'une théorie du changement globale et d'un cadre de gestion axée sur les résultats au niveau du programme** empêche d'avoir une vue d'ensemble des réussites, des difficultés rencontrées et des enseignements tirés de l'expérience dans la mise en œuvre du programme stratégique de Poznan au-delà des activités prises séparément. De plus, les éléments du programme étant intégrés dans la stratégie générale de programmation du FEM depuis le FEM-6, **il n'a pas été possible de suivre les activités alignées sur le programme dans le portefeuille global de projets de soutien** à la mise au point et au transfert de technologies du FEM. Les phases ultérieures du projet mondial d'évaluation des besoins technologiques (III-V) font cependant exception.

3. Portée et durabilité des résultats

70. Il est difficile d'évaluer la mesure dans laquelle le programme stratégique de Poznan a permis d'augmenter le niveau d'investissement dans le transfert de technologies dans les pays en développement, étant donné que les périodes de suivi n'étaient souvent pas beaucoup plus longues que la phase d'exécution des projets et que ces effets sont souvent indirects. Cependant, comme suite à l'analyse des produits et des résultats au niveau des activités, **la durabilité à plus long terme des résultats et, par conséquent, les incidences à l'échelle du programme** ci-après pourraient être prises en compte.

⁵⁵ Voir le document [FCCC/SBI/2022/INF.13](#), par. 76.

71. Sur la base des acquis des phases I et II du projet mondial d'évaluation des besoins technologiques, le FEM **a continué à soutenir le processus d'évaluation des besoins technologiques au-delà du FEM-5**, ce qui a permis de développer progressivement un ensemble de connaissances et de capacités utiles, au niveau national comme international. D'après les données recueillies dans le cadre de cette évaluation, plusieurs coordonnateurs de l'EBT ont par la suite été désignés comme coordonnateurs au sein de l'entité nationale chargée de la mise au point et du transfert de technologies dans le cadre de la Convention. De plus, l'appui continu aux EBT a permis aux pays d'accorder leurs priorités technologiques avec leurs objectifs nationaux en matière de climat et de développement durable. Les efforts manifestes que continuent de déployer les pays en développement pour mener à bien et actualiser leurs EBT en faisant appel à diverses sources et modalités de soutien⁵⁶, y compris les allocations STAR nationales⁵⁷, sont un autre indicateur des effets à long terme et de l'utilité de cette démarche.

72. Les activités du programme stratégique de Poznan ont peut-être renforcé la **capacité des pays d'obtenir des financements privés**, les projets technologiques leur ayant permis d'acquérir de l'expérience en ce qui concerne la mobilisation de cofinancements au moyen d'instruments de financement publics et privés. Les plans d'action pour la technologie établis à l'issue des EBT misent de plus en plus sur le caractère « bancable » pour attirer des investissements. L'élément du programme stratégique de Poznan relatif aux partenariats public-privé a amélioré les connaissances quant aux stratégies à mettre en œuvre pour attirer des financements privés.

73. Les travaux menés au titre du programme stratégique de Poznan ont contribué aux **processus nationaux visant à faciliter le déploiement à une plus grande échelle et l'adoption des technologies climatiques prioritaires**, notamment en favorisant la réalisation d'une analyse approfondie des chaînes de valeur, des conditions de l'activité commerciale et des cadres réglementaires (par exemple, par l'intermédiaire des centres régionaux de financement et de transfert des technologies climatiques et des EBT). Dans le cadre du programme, le FEM **a diffusé des connaissances sur le transfert de technologies**, notamment pour montrer comment passer d'un projet pilote à un programme de transfert de technologies, et comment améliorer les conditions d'investissement et de financement.

74. Il convient de noter que, dans la pratique, **les possibilités de déploiement à une plus grande échelle des technologies prioritaires mises à l'essai se sont révélées plus limitées que prévu**. Les projets étaient souvent plus coûteux que prévu, en partie à cause d'**obstacles systémiques**, tels que des chaînes d'approvisionnement sous-développées, des possibilités de mise en œuvre insuffisantes et des contraintes liées au financement privé. Les projets pilotes technologiques prioritaires ont **davantage permis de susciter des actions lorsqu'ils étaient associés à la mise en œuvre de technologies** et ne se limitaient pas à la formation. L'approche fondée sur l'apprentissage par la pratique s'est révélée plus efficace pour ce qui est de créer des conditions favorables, de favoriser le renforcement et la rétention des capacités, et de générer des retombées positives sur la mise en œuvre des technologies.

75. Les activités entreprises par les **centres régionaux de financement et de transfert des technologies climatiques et le CRTC se sont probablement renforcées mutuellement, ce qui a amplifié leur impact**, notamment grâce au développement de la capacité des pays d'obtenir des fonds auprès du FEM ainsi qu'au recours à d'autres sources de financement, comme les acteurs financiers régionaux ou le Fonds vert pour le climat. Ces liens ont également contribué à améliorer la qualité des demandes d'investissement, et donc d'augmenter les chances d'obtenir des fonds. La collaboration entre les centres régionaux de financement et de transfert des technologies climatiques et le CRTC **a pris différentes formes et varié en intensité** : alors que le centre régional Asie-Pacifique a soutenu la mise en route du CRTC dans la région, la collaboration entre le CRTC et le centre régional africain s'est limitée à la participation de ce dernier à des ateliers organisés par le CRTC⁵⁸.

⁵⁶ Voir <https://unfccc.int/ttclear/tec/support.html#Practicalguide>.

⁵⁷ Au cours de la phase V du projet mondial, 12 pays ont utilisé leur allocation STAR pour réaliser leur EBT.

⁵⁸ Voir le document FCCC/SBI/2022/INF.13, par. 50 et 78.

76. Le caractère insuffisant des **capacités et des ressources nécessaires aux activités de suivi** visant à relier les priorités technologiques propres à chaque pays et les filières de financement a restreint les effets à long terme du programme stratégique de Poznan. Par exemple, une fois qu'un pays a procédé à une EBT, il n'existe aucun processus d'appui structuré à l'exécution du plan d'action pour la technologie, ce qui accroît la dépendance à l'égard de « champions »⁵⁹ au niveau national, par exemple. Il n'en reste pas moins que, selon les données disponibles, le FVC, le FEM et le Fonds pour l'adaptation auraient approuvé 34 projets conçus à l'issue d'évaluations des besoins technologiques et de plans d'action pour la technologie, ce qui correspond à un (co)financement de 2,9 milliards de dollars⁶⁰.

V. Principaux messages à retenir en ce qui concerne le renforcement de la mise en œuvre des technologies dans les pays en développement

77. Des fonds ont été alloués au programme stratégique de Poznan dans le cadre du FEM-4 et du FEM-5 (2006-2014). Ces fonds ont été entièrement dépensés et, dans l'ensemble, les activités financées dans le cadre de ces cycles ont été menées à bien. Depuis le FEM-6, aucun financement additionnel n'a été alloué au programme, dont les éléments ont été intégrés dans la stratégie de programmation du FEM. Le FEM a continué de soutenir le processus d'évaluation des besoins technologiques depuis le FEM-6 en appuyant les phases ultérieures du projet mondial d'évaluation des besoins technologiques (actuellement en phase V) en guise d'activité habilitante, grâce aux fonds réservés à chaque cycle de reconstitution de la Caisse et aux allocations STAR des pays.

78. Les principales conclusions de l'évaluation du programme stratégique de Poznan susceptibles de contribuer à la mise en œuvre des priorités technologiques dans les pays en développement sont les suivantes :

a) La mise en place et le renforcement des filières de projets de mise en œuvre de technologies climatiques peuvent être favorisés par l'application **d'un éventail de mesures de soutien intermédiaires visant à traduire les priorités technologiques en actions concrètes sur le terrain**, comme une assistance technique sur mesure pour la préparation des projets et la mise en place des conditions nécessaires pour l'accès au financement, l'élaboration de feuilles de route, l'amélioration des environnements favorables, le recours aux partenariats public-privé et la mise à l'essai de technologies ;

b) Le renforcement de la **qualité de l'élaboration** des EBT et des plans d'action pour la technologie, ainsi que **l'harmonisation du processus d'évaluation des besoins technologiques avec d'autres processus relevant de la Convention et de l'Accord de Paris** (par exemple, les CDN et les PNA), restent des priorités, l'objectif étant d'éviter les doubles emplois, d'alléger la charge administrative que font peser ces démarches sur les pays, et d'assurer la cohérence et les synergies dans la mise en œuvre des priorités nationales en matière de climat et de développement ;

c) Associées au renforcement des capacités et à des conditions favorables, la **mise à l'essai et la démonstration de technologies** pourraient encourager la participation du secteur privé, qui permettrait d'encourager la mise en œuvre, l'adoption et la mise sur le marché des technologies prioritaires dans les pays en développement ;

d) Les organismes d'exécution du FEM et d'autres fonds pourraient jouer un rôle clé en aidant les pays à **intégrer les résultats des EBT dans leurs plans pour le climat et les stratégies de mise en œuvre correspondantes**, de sorte à renforcer les filières de mise en œuvre de technologies et à augmenter les chances d'obtenir des financements ;

⁵⁹ Voir le document TEC/2019/19/5 du CET, par. 74.

⁶⁰ Voir Centre pour le climat du PNUE à Copenhague (2025), *From needs to implementation: Stories from the Technology Needs Assessments 2025: Addendum*. Disponible à l'adresse <https://tech-action.unepccc.org/publications/stories-from-the-technology-needs-assessments-2025/>.

e) **La production et la diffusion de connaissances et le travail en réseau concernant la mise au point et le transfert de technologies** – notamment les démarches entreprises dans le cadre des EBT, des projets pilotes technologiques prioritaires et des centres régionaux de financement et de transfert des technologies climatiques – pourraient aider à faire concorder la hiérarchisation des priorités technologiques avec la mise en œuvre des technologies correspondantes dans les pays en développement, en fonction des besoins et de la situation au niveau national ;

f) En donnant la possibilité aux acteurs financiers, tels que les banques multilatérales de développement, **ainsi qu’aux acteurs du secteur privé** de soutenir la mise en œuvre des priorités en matière de technologies climatiques, on pourrait favoriser et renforcer l’accès des pays en développement au financement et aux investissements et réduire le temps nécessaire pour que ces technologies arrivent à maturité et deviennent rentables.

79. Les principales conclusions tirées de l’évaluation du programme stratégique de Poznan susceptibles d’éclairer le Programme de mise en œuvre des technologies de Belém sont les suivantes :

a) Le programme stratégique de Poznan est un **exemple d’approche programmatique** de la conception de modalités opérationnelles visant à appuyer la mise au point et le transfert de technologies, **fondée sur un appui à plusieurs niveaux** en faveur de la mise en œuvre des technologies (c’est-à-dire des activités aux niveaux mondial, régional et national) et **faisant appel à des fonds d’affectation spéciale aux sources diverses et au cofinancement** ;

b) Une approche coordonnée **de la mise en œuvre du programme stratégique de Poznan au titre des différents guichets et cycles de financement**, favorisant notamment une articulation plus séquentielle ou interactive des tâches, aurait pu améliorer l’efficacité et l’efficacité globales et conduire à davantage de **cohérence et de synergies entre les différentes activités** ;

c) **Le suivi, l’évaluation et l’apprentissage** dans le cadre du programme stratégique de Poznan sont fragmentés et se limitent aux activités. De plus, il est difficile de suivre la mise en œuvre à long terme du programme à partir du FEM-6, car les rapports sur les activités du FEM relatives aux technologies couvrent l’ensemble de ses démarches et ne se limitent pas à ce volet en particulier. Un **cadre programmatique axé sur les résultats** ayant servi à suivre les progrès accomplis et à en rendre compte, ainsi qu’à recueillir et à diffuser les enseignements tirés de l’expérience et à en encourager la prise en compte, aurait pu améliorer l’efficacité et l’impact ;

d) Les travaux menés au titre du programme stratégique de Poznan visant à mettre en évidence et à diffuser des exemples de bonnes pratiques pour la mise en place de conditions favorables et le renforcement des capacités pour le transfert de technologies climatiques, y compris concernant le processus d’évaluation des besoins technologiques, pourraient alimenter de futurs **programmes qui miseraient sur la coopération internationale pour apporter un soutien sur mesure aux pays en développement** (renforcement des capacités, par exemple), notamment par l’intermédiaire de l’entité nationale désignée pour la mise au point et le transfert de technologies au titre de la Convention ;

e) **La participation du secteur privé**, abordée de manière occasionnelle au titre des différents guichets de financement du programme stratégique de Poznan, pourrait être une priorité clé pour de futurs programmes axés sur la mise en œuvre des technologies ;

f) Le programme stratégique de Poznan illustre les **effets de synergie et les complémentarités considérables entre les activités menées dans le cadre du Mécanisme technologique et du Mécanisme financier**. Les réussites, les perspectives et les enseignements tirés de l’expérience dans le cadre du programme stratégique de Poznan pourraient aussi servir à alimenter les travaux menés par le CET, le CRTC et les entités fonctionnelles du Mécanisme financier pour les besoins de la mise en œuvre des technologies.